

- p. 28 Le feu de l'extrémité sud MB3 du ponton brise-clapot, marque latérale tribord lumineuse, est renommé MB5.
- p. 29 De nuit. La bouée Algo 1, cardinale Sud lumineuse située dans l'Ouest du chenal d'accès, balise une zone de concession expérimentale de culture d'algues.
- p. 37 Porz Beac'h. Une zone réglementée de mouillages sur corps-morts peut accueillir 70 bateaux.
- p. 47 Une zone de mouillages réglementée située dans la partie Sud de la baie, dans l'anse de Rostellec, comprend 29 postes à évitage, dont un quart réservés aux navires de passage. Les deux côtés de la cale de Quélern sont occupés par une zone de mouillage et d'équipements légers, de 40 postes dont 10 réservés aux navires de passage.
- p. 57 Le phare d'Ar Men est équipé AIS.
- p. 62 Chenal du port. Il convient de se renseigner sur son état d'ensablement auprès du bureau du port. Services Morgat. 785 places dont 745 sur pontons, 50 places visiteurs et 40 mouillages en été. Capitainerie ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 toute l'année, plus de 15 h 30 à 17 h 30 pour les mois de mai, juin et septembre, et 14 h 00 à 18 h 00 plus le dimanche de 09 h 30 à 12 h 00 en juillet et en août, ports@mairie-crozon.com. Cuve de stockage des huiles usées ; pompes eaux grises et noires ; carburant ; grue de 8,5 t et chariots de levage de 2, 5, 8, 10 et 15 t.
- p. 68 Port de Tréboul. Ouverture en saison dimanche et jours fériés de 8 h à 12 h et de 17 h à 21h, hors saison de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h le samedi.
- p. 70 La porte du bassin ouvre environ 1 h avant PM et 1 h après PM par coefficient inférieur à 47 et environ 1 h 30 avant PM et 1 h 30 après PM en vives-eaux.
- p. 71 Port-Rhu offre 270 places sur pontons et environ 200 places en filières. Tél. 02.98.60.26.32, portes écluses 02.98.92.31.06.
- p. 75 Le phare du Milier est équipé d'une balise d'émission AIS.
- p. 77 Entre la pointe de Penharn et Porz Loédec se trouve un petit mouillage avec débarcadère, abrité des vents d'Ouest à SE.
- p. 94-95 Le phare de l'île de Sein et celui d'Ar Men sont équipés d'une balise d'émission AIS.
- p. 118 Chenal de Penarguer. La perche tribord Meillouroz est remplacée par la balise cardinale Ouest Meillouroz.
- p. 126-127 L'espace plaisance, situé en continuité de l'espace pêche, offre 239 postes de mouillage sur chaînes traversières et corps-morts, dont 25 à l'échouage ; 2 pontons (un sur chaque rive) sont réservés à l'accueil des navires en escale. Capitainerie, fax : 02.98.58.17.94, capitainerie.guilvinec@finistere.fr
- p. 169 La vitesse est limitée à 2 nœuds dans l'avant-port.
- p. 171 Concarneau. Capitainerie : Terre-plein du Quai Est, tél. 02.98.50.79.91 et 06.61.93.57.50, fax : 02.98.50.85.41, capitainerie.concarneau@cg29.fr. VHF canal 12, heures ouvrables : 07 h 30 - 18 h 30 du lundi au vendredi et 09 h 30 - 12 h 00 le samedi. Manutention : ascenseur de 2 000 t (élevateur à sangle de 400 t prévu fin 2017). Port à sec pour 300 bateaux.
- p. 172 Le mouillage dans l'anse de Kersos est soumis à l'autorisation de la capitainerie.

Toutes ces corrections sont consultables sur :  
[www.pilotecotier.com](http://www.pilotecotier.com)

Pour faire part de vos observations :  
[contact@pilotecotier.com](mailto:contact@pilotecotier.com)

- p. 176 La tourelle Ouest Le Dragon est rebaptisée Les Soldats.
- p. 177 La bouée Corn Vas n'existe plus.
- p. 179 La bouée Corn Loc'h n'existe plus.
- p. 183 Le phare de l'île aux moutons est équipé d'une balise d'émission AIS.
- p. 191 La bouée de danger isolé Les Laouennou n'est plus lumineuse.
- p. 195 Le phare de l'île de Penfret est équipé AIS.
- p. 206 Des mouillages collectifs sont établis entre l'embouchure de l'Aven et les ports de Kerdruc et Rosbraz ; les 192 places de la rive droite et les 54 places de la rive gauche sont gérées respectivement par la commune de Névez et par celle de Riec-sur-Belou.
- p. 223 Une zone de mouillages et d'équipements légers est établie dans la Laïta (246 postes, dont certains, par plus de 2 m d'eau, réservés aux bateaux de passage).
- p. 228 Trois zones de mouillage et d'équipements légers se trouvent au SE et au SW de Fort-Bloqué, elles totalisent 106 postes.
- p. 229 Une balise espar cardinale Sud remplace la bouée Sud Grand Cochon.
- p. 230 Le phare de Kerroc'h est équipé AIS.
- p. 232 Le port de Loménéer et l'anse de Stole forment une zone de mouillage sur bouées, bien abritée des vents de NW à NE, active du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, à la navigation réglementée, gérée par Véolia (à Lorient) : tél. : 02.97.83.18.80. ; mél : contact-orient.eau-btg@veolia.com. Pour y accéder, suivre l'alignement du clocher de Plœmeur par la tourelle, portant un feu de guidage, de Loménéer (Anse de Stole), à 357,2°.
- p. 260 Le mouillage de Saint-Guënaël est aménagé pour recevoir environ 110 bateaux de plaisance sur corps-morts.
- p. 296 Le feu postérieur de l'alignement à 006,5° est équipé d'un AIS.
- p. 306, 329 Le phare de Kerdonis est masqué par la végétation dans deux secteurs, l'un entre les relèvements 225° - 320° et l'autre entre les relèvements 004° - 155°.
- p. 333 Sein, port. Lire p. 96 et non p. 109.

Toutes ces corrections sont consultables sur :  
[www.pilotecotier.com](http://www.pilotecotier.com)

Pour faire part de vos observations :  
[contact@pilotecotier.com](mailto:contact@pilotecotier.com)